COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 12 SEPTEMBRE 2022 A 19H10
A LA MAIRIE DU CHEF-LIEU

Le Conseil Municipal de LA ROQUETTE SUR VAR s'est réuni, en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme le Maire, Nicole LABBE.

Date de convocation : 5 septembre 2022

Elus en exercice : 14
Elus présents : 11- Nicole LABBE, Denis MOLLARD, Robert AGOSTINI, Jean-Marie MEIER, Windy PETIT, Joël CASANI, Aurélia GIROUX, Dominique MESIANO, Marie-Thérèse DUPORTAIL, Nadine FRULEUX, Philippe BRUSCHI.
Elue excusée : 1- Joëlle LANCIEN (pouvoir à Nadine FRULEUX)
Elus absents : 2- Stéphane RULLO, Rachid SIAD

Secrétaire de séance : Nadine FRULEUX.

ORDRE DU JOUR :

Aucune remarque sur le compte rendu de la séance précédente du 12 Mai 2022- Approbation à l'unanimité des élus.

Une demande est faite par certains élus concernant les convocations et ordre du jour déposées sur la table du conseil. Vu que le dossier complet de convocation est envoyé par mail à chaque élus, il n'est pas nécessaire de sortir ces documents pour le jour du conseil, cela évitera le gaspillage de papier. Accord des élus sauf M. BRUSCHI Philippe qui désire avoir un dossier sur la table le jour du conseil municipal.

I. REGULARISATION RUE DES MARRONNIERS :

- Le dossier de la rue des Marronniers touchant à sa fin, Mme le Maire demande l'autorisation au Conseil municipal de bien vouloir l'autoriser à signer les divers actes :
- l'acte de prescription acquisitive et les 3 actes de rétrocession à 1 € au profit de la SCI TREDICI, de l'indivision TEADI et de la Métropole Nice Côte d'Azur. Cette voie devenue communale sera transférée à la Métropole Nice Côte d'Azur. Un conseil métropolitain est prévu le 3 octobre 2022.
  Accord à l'unanimité des élus.

II. METROPOLE :

Groupement de commande « Approvisionnement en énergie et prestations annexes » initié par la Métropole NCA – Nous avions adhéré à ce groupement en 2017. Un avenant à la convention de groupement de commande initiale conclue sans maximum avec tous les membres pour intégrer ce dispositif doit être signé.
Autorisation donnée au Maire de signer l'avenant n°1 à la convention constitutive.
Accord à l'unanimité.

III. **TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITE EXTERIEURE** : A la demande des services de la Préfecture, la délibération prise en conseil municipal du 12 Mai 2022 doit être complétée.

Tarifs au 1er janvier 2023 pour :

- les supports publicitaires et pré-enseignes numériques supérieurs à 50 m2, 132 €
- les enseignes inférieures ou égales à 12 m2, gratuit

Accord à l'unanimité des élus.

IV. **TRAVAUX DE RENOVATION DE LA TOITURE DE LA CHAPELLE NOTRE DAME DEL BOSC :**

-acceptation du devis de l'entreprise Spinelli de Castagniers pour un montant HT des travaux à : 2.400 €
-demande des subventions auprès des organismes
-plan de financement
Accord à l'unanimité des élus.

TRAVAUX DE RESTAURATION DES DECORS A L'INTERIEUR DE LA CHAPELLE DEL BOSC :

-L'entreprise Borghèse qui a travaillé à la Chapelle Ste Catherine au cimetière du village a établi un devis d'un montant de 31.248 € TTC, 26.040 € HT. Ce devis est très élevé.

Les élus à l'unanimité autorise Mme le Maire à demander les subventions les plus élevées possibles.

V. **RECENSEMENT DE LA POPULATION du 19 Janvier au 18 Février 2023**

Il est d'abord procédé à :
- la désignation du coordonnateur communal : Mme Sandrine DALMASSO effectuera cette mission de coordonnateur communal.
-la création de 2 postes d'agents recenseur : accord à l'unanimité
-la détermination de la rémunération des agents recenseurs : rémunération en fonction du nombre de bulletins collectés

Bulletin individuel	2€
Bulletin logement	1.5 €
Bulletin immeuble collectif	2€
Tournée de repérage	30 €
Séance de formation (2)	30 €

Accord à l'unanimité.

VI. PERSONNEL : Suppression de 2 postes suite à l'avis favorable du Centre de Gestion 06 du 23 juin 2022 :

-1 ATSEM principal 2ème classe suite à avancement de grade
-1 adjoint technique principal 2ème classe suite à un départ à la retraite

Mise à jour du tableau des effectifs.
Accord à l'unanimité.

VII. CDG 06 : Nouvelle offre pluridisciplinaire comprenant le contrôle des arrêts de travail et le suivi « santé et bien-être au travail ». Cette nouvelle offre remplace la mission précédente de médecine préventive. Tarification non plus à l'acte mais sur une base forfaitaire par agent et par an, à raison de 55 € par agent. Autorisation donnée au Maire pour signer cette nouvelle convention. Accord à l'unanimité.

VIII. SIVOM : Renouvellement de la CTG -Convention Territoriale Globale pour 2022-2025 : Accord à l'unanimité pour autoriser M. le Président du SIVOM à signer cette convention.

IX. CLASSE DE MER : pour l'école du Pont Charles Albert du 26 au 30 Septembre 2022 à St Jean Cap Ferrat – Accord de principe pour la participation communale au titre des frais de séjour pour 19 enfants. La prise en charge de la Commune est de 11.50 € par jour et par enfant. La participation communale s'élèverait à 1.092,50 €. Le transport sera pris en charge par la coopérative scolaire où l'APE.
Accord à l'unanimité.

X. CLOTURE REGIE D'AVANCE : Les services de la SGC de Plan du Var ont constaté qu'il y avait trop peu de fonctionnement dans cette régie et que nous avons l'obligation de créer un compte DFT ce qui n'est pas intéressant pour nous. Ils nous ont donc conseillé de clôturer cette régie. Toutes les petites dépenses devront être payées sur facture.
Accord à l'unanimité.

XI. ADMISSION TITRES EN NON VALEUR : A la demande du service SGC de Plan du Var, il convient de délibérer pour des titres irrécouvrables d'un montant de 49 € relatif aux taxes d'ordures ménagères d'un local loué à la Commune Place du 8 mai par M. FERRI Alain. Ces titres concernent les années 2014 à 2017. Accord à l'unanimité.

XII. CONGRES DES MAIRES 2022 : Prise en charge par la Commune des frais d'inscriptions, de déplacement et d'hébergement pour le Congrès des Maires à Paris du 22 au 24 novembre 2022. Accord à l'unanimité.

DIVERS

MAIRIE DE LA ROQUETTE-SUR-VAR (Alpes-Maritimes)